

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-GAUDENS  
MAIRIE DE BARBAZAN

ARRETE PORTANT RECLASSEMENT INDICIAIRE  
DE Monsieur DEQUESNE Hubert

Le Maire de BARBAZAN,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°2014-78 du 29 janvier 2014 modifiant le décret 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

ARRETE

**Article 1 : La situation de Monsieur DEQUESNE Hubert est modifiée comme suit :**

Ancienne situation au 31/01/2014	Nouvelle situation au 01/02/2014
<p><b>Indice brut : Ancien Indice brut 310</b> <b>Indice majoré : Ancien Indice majoré 313</b></p>	<p><b>Indice brut : Indice brut 339</b> <b>Indice majoré : Indice majoré 320</b></p>

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Receveur Municipal, M. le Président du Centre de Gestion, et notifiée à l'agent.

Fait à Barbazan, le 01 mars 2014

Notifié le : 01/03/2014  
Signature de l'agent,

*[Signature]*



Le Maire,  
HEGALY

*[Signature]*

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7